Mainvielle sont chargés de solliciter la Convention nationale à s'occuper de la réparation de nos chemins, de l'entretien des hôpitaux et de nos subsistances; ils demanderont encore une avance de douze cent mille livres pour être appliquées aux objets ci-dessus.

Je vais vous exposer, citoyens, en quel état se trouvent ces diverses affaires, et de quelle manière je les ai présentées aux députés extraordinaires du département.

Les chemins publics, si prodigieusement délabrés dans la ci-devant Provence, ne le sont pas moins dans les autres départements; de là résulte la nécessité d'une reconstruction générale, et de l'établissement d'un système unique pour leur entretien. Cet objet ne doit pas être à la charge des départements, car le nôtre, par exemple, serait singulièrement grevé d'une pareille loi, attendu la longueur et le nombre de ses chemins. Cette dépense doit être nationale, je le pense du moins ainsi; déjà les comités d'agriculture et de commerce, sur ma motion, ont été chargés d'un travail sur la réparation des routes, le rapporteur nous a annoncé que ce travail était fait, et qu'il serait incessamment présenté à la Convention nationale. Mais quelque prochain que soit le rapport, on ne peut en dissimuler que l'exécution générale de la réfaction des routes sera nécessairement lente, et ce n'est pas ce qu'il faut à notre département. Telle est sa position à cet égard, que l'administration a cru devoir puiser dans les caisses nationales pour faire procéder aux premiers travaux. Il faut donc lui obtenir des fonds, c'est là le plus difficile. Je ferai tous mes efforts pour y parvenir, et puissé-je combler tous vos vœux.

Les hôpitaux ont été abandonnés par les Assemblées constituante et législative, de manière qu'après s'être emparé de leurs biens, on les a laissés manquer de tout. Vous apprendrez avec satisfaction que cet objet est à l'ordre du jour.

Je ne négligerai rien pour que Marseille, qui avait des hospices assez bien organisés, ne perde rien, mais qu'au contraire elle gagne à la nouvelle organisation; s'il faut provisoirement des avances, nous tâcherons de les obtenir.

Je vous ai parlé dans une autre lettre des subsistances, cet objet doit être maintenant rempli, conformément à vos vues; soyez bien persuadés, frères et amis, que je n'ai pas d'autres désirs que celui d'être utile à mon pays.

Je vous salue.

Signé : BARBAROUX.

Paris, le 30 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je m'empresse de vous faire passer un exemplaire de l'opinion que j'ai prononcée ce matin dans la Convention nationale, sur l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures des armées. J'ose espérer que vous y verrez tout à la fois, et le désir ardent que j'ai de faire cesser le brigandage scandaleux qui s'exerce dans l'approvisionnement des troupes, et mon attachement au système conservateur de la République, qui tend à reporter dans toutes les parties de l'État les travaux qui se font exclusivement à Paris, au grand détriment de nos finances, car toutes les fournitures sont triplement chères dans cette ville. Je ne doute pas que ce nouveau travail n'offre à nos ennemis un nouveau moyen de me proclamer l'ennemi de Paris; je me consolerai de leurs persécutions en pensant que je suis l'ami de la République et en m'efforçant toujours de mériter votre confiance.

J'aurais voulu que le temps m'eût permis de lire dans la Convention nationale un mémoire que j'ai fait sur la Corse. Mon but était de faire sentir combien il importait de fortifier cette *isle*, d'où nos ennemis intercepteraient notre commerce, s'ils parvenaient à établir leur escadre dans quelqu'une de ses rades; ensuite je parlais de l'exploitation de ses bois si utiles pour notre marine, et de ses huiles qui pourraient si avantageusement remplacer celles que nous tirons à grands frais de l'Italie pour la fabrication de nos savons. Le premier objet a été rempli par Salicetti, député de Corse, avec lequel nous en avions préalablement conféré, et maintenant le comité des défenses s'occupe sérieusement de la Corse. J'attendrai le premier moment favorable pour parler du deuxième objet, après que j'aurai néanmoins reçu votre avis, à l'effet de quoi je vous ferai passer copie de mon mémoire par le premier courrier.

Vous avez su par les papiers publics que j'ai fait rendre il y a quelques jours un décret qui doit beaucoup plaire aux marins, en même temps qu'il satisfait les cœurs sensibles; ce décret porte que les officiers de santé employés sur les vaisseaux de la République recevront au retour de la campagne, indépendamment de leur traitement, une gratification à raison du nombre d'hommes qu'ils ramèneront en santé dans nos ports. Cette loi existe déjà en Angleterre, elle honore cette nation, elle nous honorera, nous. Le comité est chargé de faire un rapport pour régler le tarif de ces gratifications.

Je renvoie à vous entretenir dans une autre lettre de ce qui con-

se firent dans la société même. Je crois vous avoir raconté dans le temps que nous avions trouvé dans une de ses séances la veuve Pache, la tante Pache, la demoiselle Pache, Hassembras Meunier, Audoin le maire[1] et plusieurs autres commis de la guerre, qui dans un moment où les besoins de l'armée les demandaient dans leurs bureaux, à sept heures du soir, travaillaient nos Marseillais; ceux-ci ne furent pas dupes de ces manœuvres, et c'est alors qu'on imagina d'autres moyens. Je n'en sais pas tous les détails ni ne veux savoir des choses qui me font frémir; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut beaucoup de dîners donnés à nos canonniers, c'est que le commandant même eut la faiblesse de se prêter à ces séductions, lui qui connaissait pourtant la trame ourdie par les ennemis de la chose publique, puisqu'on lui avait proposé de tomber sur la Convention nationale. Le résultat de ces fêtes fut que nos Marseillais se trouvaient liés avec tous ceux qui les avaient maltraités. Je dis nos Marseillais, quoiqu'il y ait beaucoup d'exceptions à faire; en même temps arrivèrent à Marseille cette foule de lettres qui me calomniaient et à Paris les adresses qui m'accusaient. Je courus des dangers, je n'en parle pas; mais jugez quel a dû être au milieu de toutes ces agitations l'état du bataillon.

Les compagnies se sont assemblées ces jours derniers et ont délibéré de retourner à Marseille; lorsqu'on nous a fait part de cette délibération, nous avons répondu que le bataillon aurait dû vous écrire avant de délibérer, et, puisqu'il avait été envoyé par la commune de Marseille, attendre les ordres de la commune.

Les observations de Rebecqui et de moi ont été très-inutiles; la volonté du bataillon a été plus fortement prononcée, et les chefs ont été accusés de vouloir rester parce qu'on leur avait promis des places.

En conséquence de cette détermination, une députation du bataillon s'est présentée ce matin à la barre; elle a demandé que les fédérés marseillais fussent autorisés à retourner dans leurs foyers, attendu que plusieurs d'entre eux sont marins ou charpentiers, et qu'ils y seraient plus utiles dans la marine. Aussitôt cette partie des membres qui tiennent à la députation de Paris s'ébranle et demande que ce bataillon soit mis entre les mains du ministre de la guerre pour être envoyé où il lui plaira. Je n'étais pas d'avis que ce bataillon partît, mais pouvais-je voir ainsi trahir votre vœu et permettre qu'on transformât des gardes nationaux venus volontairement à Paris en bataillon de volontaires? J'ai attendu vainement que des députés du département des Bouches-du-Rhône se levas-

[1] Lemaire.

sent. Je dois le dire, parce que c'est la vérité : Granet était sorti comme les fédérés entraient, Moyse Bayle et Pierre Bayle avaient été se cacher à l'extrémité des banquettes, et Gasparin, qui avait changé de place, riait de mon embarras. Il fallait cependant défendre notre bataillon et vos droits. J'ai pris la parole, j'ai dit que je n'examinerais pas si le départ des Marseillais était convenable ou non, que mon avis particulier était qu'ils ne partissent pas, mais que lorsqu'on voulait les transformer en bataillon volontaire, je devais m'y opposer fortement, parce que telle n'était pas l'intention de la commune de Marseille, qui avait déjà fourni à la République bien au delà de son contingent d'hommes; alors j'ai examiné comment ce bataillon s'est formé, dans quelle vue il était venu à Paris, et j'ai rapporté vos lettres et vos adresses comme une preuve que le bataillon était seulement destiné pour Paris. J'ai repassé ensuite les décrets de l'Assemblée qui avaient reconnu que les fédérés n'étaient pas des bataillons de volontaires et qui avaient empêché que le ministre Pache les fît partir, lorsqu'il avait perfidement supposé que Custine en avait besoin, malgré qu'il y eût alors vingt-cinq mille hommes entre Paris et la frontière presque oubliés par le ministre. Mon discours a été combattu par Bréard (?), Choudieu et les députés qui se trouvent à l'extrême gauche; il a été soutenu par Buzot, Grangeneuve et Chambon; les fédérés présents à la séance étaient désespérés. J'ai de nouveau parlé, et je l'ai fait avec force. J'ai surtout invoqué, et la mission que le bataillon avait reçue de vous, et vos lettres de la députation du département des Bouches-du-Rhône. J'ai désigné et interpellé ceux de mes collègues qui étaient au coin de la salle; j'ai dit enfin qu'on avait en vue de désorganiser ce bataillon, de le pousser à la désobéissance, puisqu'on voulait le faire servir sans engagement et contre le vœu de Marseille. J'ai parlé une troisième fois, j'ai interpellé les députés des Bouches-du-Rhône, Granet, Gasparin, Moyse Bayle, Pierre Bayle, d'attester quelle avait été votre intention en envoyant le bataillon à Paris. Ces citoyens n'ont rien voulu répondre; les fédérés sont encore revenus à la barre, et enfin, malgré tous nos efforts, la Convention a renvoyé au ministre Pache la pétition des Marseillais, et l'a autorisé à disposer de leur bataillon ainsi que le bien de l'État l'exigerait. Ainsi voilà notre bataillon à la disposition du ministre. J'en ai été si profondément indigné que j'ai demandé à l'instant que Marseille fût remboursée, 1° des soixante mille livres avancées par elle pour la marche du bataillon de Marseille à Paris; 2° de la valeur des fusils donnés au bataillon. J'ai également demandé que les volontaires du bataillon reçussent, conformément à la loi, cinquante francs chacun pour leur équipement. Ces demandes ont

été renvoyées au comité militaire; voilà ce qu'ont fait ceux qui se disaient les bons amis des Marseillais. Je supprime toute réflexion, et me borne à vous rendre compte des faits et de ma conduite.

Recevez, frères et amis, l'assurance de mon dévouement à la chose publique. *Signé :* BARBAROUX.

Paris, 31 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je m'empresse de vous annoncer la réunion du ci-devant comte de Nice à la France prononcé par décret de ce matin; la discussion à cet égard a été très-courte, et si je n'ai point parlé, c'est que vous ne m'avez transmis aucun renseignement sur une question neuve pour moi, et qui cependant vous intéressait sous le rapport de votre commune.

Dans la même séance, on a fait une loi sur les lettres de marque à accorder aux corsaires, vous la trouverez rapportée dans le *Journal des Débats*. Il avait été proposé de défendre les rançons qu'on exige ordinairement des vaisseaux qu'on ne peut amener dans les ports. J'ai combattu ce système, parce que la course est une opération mercantile, qu'il faut abandonner à la volonté des armateurs et à l'ascendant des circonstances. D'ailleurs je savais que les navires de Dunkerque et autres ports ne font pas autrement la course dans la partie du Nord où ils rencontrent des petites flottilles qu'ils rançonnent, parce qu'ils ne peuvent pas les remorquer. Le décret a passé conformément à cette opinion.

La guerre avec l'Angleterre est certaine. Demain le comité des défenses générales nous fera son rapport sur les insultes accumulées du gouvernement d'Angleterre, et comme il est impossible de les passer sous silence, la Convention déclarera la guerre. Je n'oublie pas que nous sommes les maîtres de la Méditerranée par l'escadre que nous y avons; aussi proposerai-je à cet égard des mesures qui, j'espère, obtiendront votre approbation.

Jusques à quand, frères et amis, serai-je donc persécuté? Ne se lassera-t-on pas de me détourner des travaux que me commandent l'intérêt de la République et les vôtres? Je vous envoie l'original d'une lettre qui m'a été écrite par Granet, Gasparin, M. Bayle et Pierre Bayle, pour me demander l'usage que j'avais fait de trois adresses du conseil général de la commune; j'y ai joint au bas une réponse. Il y a cinq jours que le citoyen Ricard me demande par

écrit de lui rendre compte de ma conduite; je n'imagine pas que vous ayez envoyé ce citoyen avec une mission de cette espèce, et j'ai lieu de croire que dans fort peu de temps, lui-même sera soumis à vous répondre de ses actions, car je suis bien aise de vous annoncer qu'il n'a paru dans aucun comité, ni pour vos chemins, ni pour vos subsistances, ni pour vos hôpitaux, quoique ce fût là l'objet principal de sa mission. D'un autre côté, vous jugerez par une lettre dont je vous envoie l'original, et qui m'est parvenue par la petite poste, de l'espèce de sécurité dont jouissent les députés qui se montrent et tiennent tête à la faction d'Orléans. Je supprime toutes réflexions, pour vous indiquer seulement ces faits majeurs :

Biron commande l'armée d'Italie, et Biron est l'homme de la maison d'Orléans;

Kellermann commande l'armée des Alpes, et Kellermann est dévoué à cette même maison;

Servan commande l'armée des Pyrénées, et s'il n'est pas dévoué à Philippe, du moins il est très-souvent conduit par *Laclos*, l'âme damnée de Philippe;

La Touche commande une des escadres de la Méditerranée, et La Touche était chancelier du ci-devant duc d'Orléans.

Je ne veux pas dire qu'il faille enlever toute confiance en ces généraux, mais seulement qu'il faut les surveiller. Je n'ajoute plus qu'un mot qui me regarde.

Les lettres que j'ai écrites à la Société[1] courent maintenant dans Paris; c'est ainsi qu'on abuse des confidences de l'amitié, et qu'on cherche à provoquer contre moi ceux sur le compte desquels je me suis fortement expliqué, parce que je les ai crus et je les crois encore dangereux; mais tout cela n'est pas ce qui m'afflige, une autre idée qui me désole, et certes, si elle n'est pas inspirée par la modestie, elle l'est du moins par la franchise. Marseille, depuis quatre ans de révolution, n'a pas eu parmi ses députés un seul défenseur. On mettrait dans une page tout ce qui a été dit pendant les quatre années par les dix-huit députés qui s'y sont succédé dans les Assemblées constituante et législative : je suis venu; un peu de courage, le désir de servir mon pays m'a fait réussir. J'ai pu vous être beaucoup utile, je le puis encore, et je suis abandonné, diffamé, persécuté... Cependant mes diffamateurs ne sont rien pour l'État ni pour vous; peut-être un jour on rougira de cette conduite et l'on s'apercevra qu'avant de supposer un homme corrompu, il fallait au moins examiner un peu sa vie passée. Quoi! la cour n'a pu me corrompre, ni m'intimider lorsque j'étais votre député extraordinaire, l'année dernière! Des places lucratives ne m'ont pas

[1] *La Société* de Marseille, affiliée à celle des Jacobins de Paris.

seulement fait détourner la tête de la ligne que je suivais, et maintenant je serais corrompu ! Magistrats du peuple, vous me devez justice des calomniateurs ! Pardonnez ces mouvements d'indignation, ils sont naturels dans un cœur qui se sent digne de vous.

Je vous salue fraternellement. *Signé :* BARBAROUX.

(2 février 1793.)

Frères et amis,

Nous nous empressons de vous annoncer que la Convention nationale, au nom de la nation française, a déclaré la guerre, dans la séance d'hier, au roi d'Angleterre et au stathouder de Hollande. Dumouriez, parti depuis trois jours, va se porter à l'instant sur les Provinces-Unies, malgré le dénûment de nos armées. C'est une nouvelle carrière ouverte à la gloire de ce général, déjà si bien établie par la défense des gorges d'Argonne, à la tête de dix-sept mille hommes contre quatre-vingt mille, et par l'incroyable victoire de Jemmapes.

Voilà, frères et amis, la seule partie de notre lettre qui puisse être publique dans le moment, ce que nous avons à vous dire maintenant tient à une opération de la plus haute importance, et dont le secret ne peut être confié qu'au corps municipal.

Le ministre de la justice, remplissant par intérim les fonctions du ministre de l'intérieur, vous envoie des ordres pour acheter à l'instant et avec le plus de précaution possible tous les blés étrangers qui se trouvent maintenant à Marseille et qui sont dans le cas d'en sortir. Un courrier porte le même ordre dans les ports francs de Dunkerque et de Bayonne. C'est en vertu d'un décret de la Convention nationale, rendu sur la motion de Barbaroux, que se fait cette opération importante. Nous vous adressons copie du décret, et nous allons vous dire maintenant de quelle manière il a été rendu, et quels en sont les motifs.

Hier, sur le rapport de Brissot que vous trouverez dans le *Journal des Débats*, la guerre a été déclarée à l'Angleterre et à la Hollande. Ducos fit ensuite la motion de faire imprimer toute la correspondance du ministre français avec le cabinet de Saint-James, pour servir de manifeste, ce qui fut adopté. Ensuite, Barbaroux, d'après ce que nous avions arrêté tous les deux.

Signé : BARBAROUX.

Paris, le 2 février 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je vous ai fait passer par les courriers ordinaires d'avant-hier et d'hier une foule de détails qui vous seront agréables. Le temps ne me permet pas de les répéter ici au moment où le courrier extraordinaire va partir, et je me borne à vous envoyer deux exemplaires du *Journal des Débats* de la séance du 30 janvier, dans lesquels vous trouverez le discours que j'ai prononcé sur l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures des armées.

Dans ce moment le conseil exécutif est assemblé pour délibérer sur l'attentat commis à Rome en la personne de notre chargé d'affaires. Il s'agit d'en tirer la vengeance la plus éclatante.

Je vous salue. *Signé :* BARBAROUX.

Paris le 4 février 1793, l'an II de la République,
à neuf heures du soir.

Frères et amis,

Vous m'aviez adressé le 24 décembre dernier un mémoire que le citoyen Gardair, ancien militaire, présentait au ministère de la guerre. Votre commission a été parfaitement remplie, mais elle n'a pas été couronnée de succès, ainsi que vous en jugerez par la réponse du ministre, que je vous envoie en original pour que vous jugiez des motifs qui l'ont déterminée.

Il n'en a pas été de même de la réclamation du citoyen Caudier auquel vous vous étiez intéressés l'année dernière, il a obtenu contre ses débiteurs de Gênes des lettres de représailles par décret du jour d'hier.

J'ai aidé ce citoyen autant qu'il a dépendu de moi par devoir, parce que sa cause était infiniment juste, et par égard pour votre recommandation.

J'ai eu encore ce soir une conférence au comité de liquidation pour votre affaire de Gênes ; je vous ai annoncé dans une de mes dernières lettres que je ne l'abandonnerais plus qu'elle ne fût terminée. Je vous tiendrai parole.

La Convention nationale a nommé ce matin le ministre de la guerre : c'est le général Bournonville ; j'avais donné mon suffrage, ainsi que Rebecqui, à Achille de Chatelet.

Je tiens les yeux constamment ouverts sur toutes les opérations

cerne notre guerre avec l'Angleterre, que vous pouvez regarder comme déclarée, ainsi que les détails de ce qui s'est passé ce matin à la Convention relativement au bataillon de nos fédérés.

Recevez, frères et amis, l'assurance de mes sentiments, qui sont tels que dans les premiers jours de 1789, et tels que vous les avez connus pendant deux années du travail le plus assidu auprès de vous.

Je vous salue bien fraternellement. *Signé :* Barbaroux.

Paris, le 30 janvier 1793, l'an II de la République.

Frères et amis,

Je vous ai entretenus dans ma lettre du jour d'hier, n° 10, de l'organisation de la partie du ministère de la guerre qui concerne les fournitures de l'armée, d'un travail sur la Corse, et d'un décret que j'ai fait rendre concernant les marins. Je viens maintenant vous parler de la guerre contre l'Angleterre, parce que c'est aux magistrats du peuple à lui donner cette impulsion nécessaire pour opérer de grandes choses et assurer le triomphe de nos armes dans ce nouveau combat de la liberté contre le despotisme.

Le ministre des affaires étrangères nous a rendu compte ce matin que le citoyen Chauvelin, notre ambassadeur à Londres, avait reçu ordre de se retirer, et qu'il était en effet revenu en France. Il nous a dit qu'il n'y avait plus d'espérance pour la paix ; il faut donc nous préparer à la guerre, et c'est surtout dans le port de Marseille que doit se déployer ce zèle actif qui assure la victoire. La Convention nationale a décrété qu'il serait donné des lettres de marque pour la course. C'est le seul moyen de faire tourner à notre avantage les chances de la guerre ; car pour les hommes qui calculent les événements, il est incontestable que si l'Espagne et la Hollande se réunissent à l'Angleterre, ainsi que nous avons lieu de le craindre, puisque Pache a fait manquer le superbe plan de Dumouriez, il est incontestable, dis-je, que nos flottes ne seront pas assez nombreuses pour tenir la mer devant celles de nos ennemis. Faisons donc la course ! Faisons-la avec tout l'acharnement que doit nous inspirer la vengeance nationale ! Sans doute, c'est un grand malheur d'être réduit à attaquer les propriétés particulières, lorsqu'on ne *devrait* s'attacher qu'à celles du gouvernement, mais la représaille est un droit naturel, et nous avons l'espérance que l'Angleterre, qui ne se soutient que par son commerce, en le voyant détruit par nous, se soulèvera contre un roi qui la trahit, et deviendra digne enfin de fraterniser avec la France.

Nous sommes positivement instruits qu'il y a dans la Méditerranée environ quatre cents vaisseaux anglais ; nous sommes maîtres de cette mer par l'escadre qui s'y trouve, il est impossible que l'Angleterre puisse y avoir une flotte avant trois mois ; ses quatre cents vaisseaux marchands paraissent devoir devenir notre proie. Ne laissons pas échapper une occasion si belle et qui produira tant d'avantages à nos marins. Magistrats du peuple, parlez-lui le langage saint de la liberté ; dites à nos marins, et leurs devoirs et ce que la patrie attend d'eux. Provoquez des armements en course, engagez nos commerçants à demander des lettres de marque : je me charge ici de leurs intérêts avec mon collègue Rebecqui. Je me charge de poursuivre le ministre qui a laissé le Midi sans défense, et de faire augmenter le nombre de troupes destinées contre le roi sarde et celui d'Espagne, parce que de tous côtés nous serions à couvert. S'il est un moment où nous devions réunir tous nos efforts, c'est certainement celui-ci ; agissez, je vous en conjure, les yeux sur ma conduite ; lisez mes opinions, et vous direz ensuite si j'ai servi la patrie.

J'ai promis de vous donner les détails de ce qui s'est passé à la séance de ce matin, relativement aux fédérés de Marseille, il faut pour cela que je prenne les choses de plus loin.

Vous avez su de quelle manière notre bataillon avait été reçu, et les longues souffrances qu'il a éprouvées ; c'est le bataillon lui-même qui vous a attesté ces faits. Vous savez encore les efforts que le ministre Pache a faits pour se débarrasser de ce bataillon et les tentatives de notre comité militaire ; le procès-verbal de la Convention nationale vous a instruits, dans le temps, de l'inutilité de ces tentatives. Nous soutînmes, conformément à vos lettres, que le bataillon marseillais était destiné pour Paris, et quoique plusieurs de nos collègues votassent pour leur départ, nous obtînmes ce que vous désiriez, et le bataillon resta dans Paris.

Alors le ministre Pache changea de système et voulut gagner par la flatterie et la séduction des militaires qu'il avait d'abord maltraités, et auquel il avait refusé, pendant plus d'un mois, deux pièces de canon, malgré un décret formel de la Convention nationale, et malgré qu'il y eût à sa disposition vingt-deux pièces de canon à la fonderie de Perrier ; vous savez qu'il s'était formé une société de fédérés dans la caserne des Marseillais. On a dit que c'était mon ouvrage. J'atteste que je n'y ai jamais mis le pied que quinze jours après sa fondation, et que je fus enchanté de l'ordre et du bon esprit qui y régnaient ; vous en aurez jugé de même par les lettres qu'il vous a écrites et les adresses qu'il vous a transmises ; bientôt une foule de patriotes se réunirent à cette société, qui prenait ainsi des accroissements rapides. Les tentatives de séduction